**Veuillez vous reporter aux** [**directives**](https://decisia.lexum.com/tsx/f/fr/nav_date.do) **pour obtenir de l’aide afin de remplir ce formulaire.**

**1. Titres visés –**

a) Catégorie(s) des titres visés par l’offre :

b) Nombre total de titres :

(i) émis et en circulation (nombre se rapportant à une date tombant dans les deux semaines civiles qui précèdent le début de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités) (au ) : \_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. détenus dans le public, le cas échéant (au ) :

c) Pourcentage de titres pouvant être achetés dans le cadre de l’offre :

1. pourcentage des titres émis et en circulation (maximum de 5 %) :
2. pourcentage des titres détenus dans le public, le cas échéant (maximum de 10 %) :

d) Nombre maximal de titres pouvant être acquis dans le cadre de l’offre :

e) Nombre de titres que l’émetteur entend effectivement acquérir dans le cadre de l’offre (c.-à-d. pas nécessairement le nombre maximal):

f) L’émetteur est‑il un fonds d’investissement :

Dans la négative :

* + - * 1. indiquer la moyenne quotidienne des opérations pour la période de six mois précédant la date des présentes :
        2. le nombre d’actions achetées dans le cadre d’une offre publique de rachat dans le cours normal des activités antérieure à la TSX au cours des six derniers mois civils :
        3. la limite quotidienne (25 % de la moyenne quotidienne des   
           opérations) :

g) L’émetteur a‑t‑il une catégorie de titres subalternes : dans l’affirmative :

1. décrire les droits de vote rattachés à tous les titres de participation :

1. donner les raisons pour lesquelles l’émetteur, le cas échéant, ne fera pas la même offre pour toutes les catégories de titres à droit de vote et de titres de participation :

h) Indiquer si les titres doivent être annulés; si tel n’est pas le cas, indiquer quelle mesure sera prise à leur égard :

**2.** **Durée** – Indiquer la date du début et de la fin de l’offre. L’offre ne peut durer plus de un an à compter de la date à laquelle commencent les achats (p. ex. du 1er mai 2004 au 30 avril 2005) :

**3.** **Mode d’acquisition** –

a) Indiquer si les achats seront effectués par l’intermédiaire de la TSX et indiquer toute autre bourse ou tout autre marché où les achats seront effectués :

b) Indiquer si l’achat et le règlement des titres seront faits par l’émetteur conformément aux exigences de la TSX :

c) Indiquer si le prix payé par l’émetteur pour les titres qu’il acquiert sera le cours des titres au moment de l’acquisition :

d) Indiquer si des achats (autrement que par une offre exempte) seront faits autrement que par des opérations sur le marché libre pendant la durée de l’offre :

**4.** **Contrepartie offerte** – Indiquer si le prix que l’initiateur est disposé à payer est assujetti à des restrictions et si d’autres restrictions touchent l’offre, notamment le montant précis des fonds disponibles, le mode d’acquisition, etc. :

**5.** **But de l’offre** – Donner le but ou les raisons commerciales de l’offre :

**6.** **Évaluation** – Indiquer si, à la connaissance des administrateurs ou des dirigeants de l’émetteur, après enquête raisonnable, l’émetteur, ses principaux actifs ou ses titres ont fait l’objet d’une expertise ou d’une évaluation établie dans les deux années précédant la date de l’avis; indiquer l’endroit et les heures raisonnables où la version originale ou une copie du rapport de cette expertise ou de cette évaluation peut être consultée. Pour les besoins de ce qui précède, on entend par *expertise* ou *évaluation* à la fois une expertise ou une évaluation indépendante et une expertise ou une évaluation non indépendante importante. Si une telle expertise ou évaluation a été faite, inclure un sommaire de celle‑ci :

**7.** **Achats antérieurs** – Si l’émetteur a, au cours des 12 derniers mois, acheté des titres dans le cadre d’une offre, préciser :

a) le mode d’acquisition :

1. le nombre maximal approuvé de titres à acquérir :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

c) le nombre réel de titres acquis :

d) le prix moyen pondéré versé par titre :

**8. Personnes agissant de concert avec l’émetteur –**Donner l’identité de toute partie agissant de concert avec l’émetteur :

**9. Acceptation de l’offre par des initiés, des membres du même groupe et des personnes qui ont un lien –**

a) Donner le nom de chaque administrateur ou membre de la haute direction de l’émetteur qui entend vendre des titres de l’émetteur pendant l’offre :

b) Lorsque leur intention est connue après enquête raisonnable, indiquer le nom des personnes qui ont un lien avec un administrateur ou un membre de la haute direction de l’émetteur, qui agissent de concert avec l’émetteur ou qui détiennent 10 % ou plus de toute catégorie de titres de participation de l’émetteur et qui prévoient vendre des titres :

**10.** **Avantages découlant de l’offre** – Indiquer, pour les personnes physiques ou morales nommées à la rubrique 9, les avantages directs ou indirects découlant de la vente ou de la conservation des titres de l’émetteur pendant la durée de l’offre. Il n’est pas nécessaire de répondre à cette question lorsque les avantages que retire la personne physique ou morale en question sont les mêmes que ceux dont bénéficie tout autre porteur de titres qui décide de vendre ou de ne pas vendre ses titres :

**11.** **Changements importants dans les affaires de l’émetteur** – Mentionner tout changement important ou plan ou projet de changement important dans les affaires de l’émetteur qui n’a pas déjà été communiqué :

**12. Renseignements sur les organisations participantes –**

a) Dénomination de la maison de courtage :

b) Nom du représentant inscrit :

c) Adresse de la maison de courtage :

d) Adresse courriel :

e) Numéro de téléphone :

**13. Indiquer toute information importante concernant l’offre qui n’a pas été présentée ci‑dessus, y compris sur l’utilisation d’options de vente ou de contrats d’achat à terme dans le cadre de l’offre :**

**14. Attestation** – Le soussigné, administrateur ou membre de la haute direction de l’émetteur dûment autorisé par le conseil d’administration de l’émetteur, atteste que le présent avis est complet et exact, et conforme à l’article 629 du *Guide à l’intention des sociétés* de la TSX. L’avis ne contient aucune fausse déclaration portant sur un fait important ni n’omet un fait important dont la mention s’impose pour éviter qu’une affirmation soit trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

NOM

TITRE

DATE